

➤ Définition de l'ADF et ses missions

**Ses missions :**

Ⓢ Etablir une concertation permanente entre tous les conseils généraux sur toutes les questions intéressant l'administration départementale et la mise en œuvre des compétences transférées aux départements par les lois de décentralisation.

Ⓢ Représenter l'ensemble des départements auprès des pouvoirs publics nationaux et européens.

Ⓢ Faire connaître et veiller à la prise en compte par le gouvernement de la position officielle des présidents des Conseils généraux sur tous les projets législatifs et réglementaires concernant les missions, compétences et activités des départements.

Ⓢ Entretenir des relations étroites avec les assemblées parlementaires, afin que les positions des départements soient pleinement prises en compte dans les débats et travaux législatifs.

Ⓢ Tisser des liens avec toutes les autres institutions et organisations de la vie économique et sociale et développer avec elles tout partenariat pouvant servir l'efficacité de l'action publique à l'échelon départemental. En particulier, l'ADF est en liaison permanente avec les autres assemblées ou associations représentatives des collectivités territoriales.

➤ Adresse et contact :

**ADF**  
6, rue Duguay-Trouin  
75006 Paris

-----  
Pour les appeler, un numéro



01 45 49 60 20  
-----

**Email :** [adf@departement.org](mailto:adf@departement.org)